

Madame, monsieur,

Vous avez voulu me solliciter sur les questions relatives à la sécurité routière et aux moyens mis-en-œuvre par l'État dans le but de réduire le nombre d'accidents sur nos routes.

Je tiens d'abord à vous affirmer mon opposition à toute privatisation de dispositifs de maintien de l'ordre. Ces missions de services public sont du ressort de l'État, et rien ne justifie qu'elles soient confiées à des acteurs privés.

Ma conviction est qu'assurer la sécurité de tous est, pour l'État, une responsabilité importante. Celle-ci peut parfois impliquer de la gêne pour certains automobilistes, en particulier pour les professionnels, et c'est pourquoi une marge de tolérance raisonnable reste nécessaire pour ne pas tomber dans le tout-répressif. Nous devons cependant mettre tout en œuvre pour protéger la vie de tous les usagers de la route. L'augmentation au cours des trois dernières années du nombre de morts sur les routes doit être pour nous un signal d'alerte.

C'est la raison pour laquelle, élu député, je serai attentif à ce que les secteurs les plus accidentogènes soient bien privilégiés pour l'installation des dispositifs de prévention.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Jérôme Marbot